



Plan d'action national pour réduire les captures accidentelles  
de petits cétacés dans le golfe de Gascogne :  
protocole à mettre en œuvre pour l'expérimentation du  
**pinger CETASAVER-PIFIL**

Ce protocole s'applique pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril à l'ensemble des navires désignés PIFIL sur la liste publiée sur le Bulletin Officiel de la Mer : <https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/>

**Le contexte du plan d'action, les textes réglementaires et l'ensemble des documents utiles à la mise en œuvre du plan sont disponibles sur la page [www.mer.gouv.fr/cetaces](http://www.mer.gouv.fr/cetaces)**

## 1) Entretien et mise en œuvre du pinger

- Le dispositif est mis en place sur des fileyeurs opérant les engins suivants : filets trémails (GTR), filets maillants calés (GNS) et filet trémails et filets maillants combinés (GTN). **Il est fixé à la coque des navires.**
- Concernant **son entretien**, il est nécessaire de vérifier au moins 2 fois par an que le dispositif est propre pour ne pas amoindrir l'émission du signal. Un **nettoyage des transducteurs** est recommandé. Cet entretien peut être réalisé par des plongeurs.
- Concernant **le fonctionnement du dispositif**, le protocole vise à comparer des **opérations de pêche « Test »** où le pinger au filage est activé, à des **opérations de pêche « témoin »** durant lesquelles le pinger n'est pas activé. **Cette alternance est indispensable à la bonne évaluation de l'efficacité du pinger. En conséquence, chaque navire équipé alterne 1 jour sur 2 les opérations de pêche « Test » et les opérations de pêche « Témoin ».**

*NB : une opération de pêche correspond à une pose de filet (ex : si durant une même journée, deux filets à merlu sont posés dans 2 secteurs différents, cela correspond à 2 opérations de pêche distinctes).*



Photo d'un transducteur fixé à la coque

### Jour 1 : opérations de pêche « Test »

- Le pinger est **activé 5 à 10 minutes avant le début du filage**, en appuyant sur le bouton de **mise sous tension du boîtier**.
- Un bouton lumineux **bleu** s'allume lorsque le pinger est activé.
- Le boîtier doit ensuite être **éteint 5 à 10 minutes après la fin du filage**.
- Les informations de l'opération de pêche doivent être saisies (voir au verso).



Boîtier PIFIL éteint



Boîtier PIFIL allumé

### Jour 2 : opérations de pêche « Témoin »

- Le pinger n'est pas activé.
- **Mais les informations de l'opération de pêche doivent être saisies** (voir au verso).



## 2) Collecte et transmission des données d'auto-échantillonnage

- Au-delà de la mise en fonctionnement du pinger, il est nécessaire de collecter et de transmettre les informations détaillées ci-dessous **pour chaque opération de pêche de la période à risque (du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril), qu'il y ait capture accidentelle ou non.**
- Il est vivement recommandé d'utiliser l'application SUMARIS, téléchargeable sur Google Play et l'Apple Store (pour mobile et tablette), ou sur ordinateur. Un guide d'utilisation est disponible sur [www.mer.gouv.fr/cetaces](http://www.mer.gouv.fr/cetaces). Sur l'application, la donnée est collectée en temps réel. *Si le mode hors ligne est activé, la saisie doit impérativement être validée en arrivant au port.*
- A défaut, des fiches papier de collecte de données sont disponibles sur [www.mer.gouv.fr/cetaces](http://www.mer.gouv.fr/cetaces) et devront être remontées en passant par votre organisation professionnelle de rattachement **dans un délai maximal de 15 jours après l'opération de pêche.**



**Le nom du bateau et l'immatriculation** du navire doivent être renseignés sur chaque fiche.

### 1/ Compléter la fiche engin au port

**ATTENTION** : la fiche engin est complétée une seule fois. Un « numéro d'engin \* » est attribué au type de filet utilisé. Tant que cet engin est utilisé, le numéro d'engin attribué est reporté systématiquement sur les fiches « opération de pêche ». **Si l'engin de pêche utilisé est modifié** (changement de type de filet) ou s'il y a un **changement de pratique sur le même engin** (augmentation de la longueur du filet) : un nouveau numéro d'engin est créé sur la fiche engin en renseignant les caractéristiques du filet sur une nouvelle ligne.

**ATTENTION** : Si deux engins sont identiques merci de faire la distinction (une ligne pour chaque) et non une fusion des deux en additionnant la longueur.

N° ENGIN *	Code de l'engin*	Libellé de l'engin	Maillage à la jauge (mm)	Longueur filée (Km)	Hauteur du filet (m)	Diamètre de la ralingue haute (mm)	Composition de la ralingue haute**	Equipementier	Commentaires
Exemple : 2	GNS	GNS Dorade	110	1	6	9	PP	Mondiet	utilisation de flotteurs

### 2/ Compléter la fiche « opération de pêche » (avec caméra, s'il y a une caméra sur le navire, sans caméra s'il n'y a pas de caméra sur le navire)

Date de départ du port	N° Engin *	Filage			Virage			Captures accidentielles de petits cétacés ? (O/N)
		Date et heure de début de filage	Pinger activé ? (O/N)	Etat de la mer (1)	Présence de dauphins autour du navire ? (Oui/N/NSP)	Date et heure de début de virage	Présence de dauphins autour du navire ? (Oui/N/NSP)	
15/12/2025 Lorient	2	15/12/2025 16h00	Oui	Agitée	Oui	16/12/2025 07h00	NSP	Non

**ALERTE : donnée indispensable pour identifier les opérations de pêche lors de l'analyse des données**

### 3/ En cas de capture de petits cétacés, compléter la fiche « captures accidentielles » : attention, une ligne est complétée pour chaque capture

A ne compléter que si animal bagué									
Date et heure de virage	Espèces (FAO)*	Remonté sur le pont ? (O/N)	Mort ? (O/N)	Etat de décomposition (1)	Numéro Bague Pelagis (Si possible)	Date et heure de remise à l'eau	Latitude de remise à l'eau	Longitude de remise à l'eau	Commentaires
15/12/2025 07h00	DCO	oui	oui	frais	n°XXX	15/12/2025 10h45	47° 14' 15.29" N	2° 54' 50.28" W	

#### Aide pour compléter les données :

**Code de l'engin** : GTN - Trémails et filets maillants combinés / GNS - Filets maillants calés (ancrés) / GTR - Trémails.

**Composition de la ralingue haute** : PP - Polypropylène / PE - Polyéthylène / PS - Polysteel / OTH : Autre (préciser en commentaire).

**Etat de la mer** : calme < 1,25 m / agitée > 1,25 m / forte > 2,5m / très forte > 4m.

**Etat de décomposition** : frais / décomposition légère / putréfié.

**Code FAO (espèces)\*** : DCO (dauphin commun) / PHR (marsouin commun) / DBO (grand dauphin) / DST (Dauphin bleu et blanc) / non identifié.

**NSP** : ne sais pas.

#### Résultats attendus

- Pour rappel, la collecte de données sert à évaluer l'efficacité des dispositifs techniques testés.
- Les résultats seront restitués à tous les contributeurs à l'expérimentation
- Pour toute information complémentaire [www.mer.gouv.fr/cetaces](http://www.mer.gouv.fr/cetaces)